

Délibération n° 75-13 du 24 Juin 1975  
portant approbation de la Décision Modificative  
n° 2 du Budget 1975

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie", après en avoir délibéré, approuve la Décision Modificative n° 2 du Budget 1975 de l'Agence.

En conséquence de cette décision modificative le budget est arrêté :

En recettes :

SECTION I	192 716 900 F	
SECTION II	14 900 000 F	
Total	207 616 900 F	207 616 900 F

En dépenses :

SECTION I		
A - Etudes et interventions	133 041 537 F	
B - Fonctionnement	19 938 425 F	
Total	152 979 962 F	
 SECTION II		
A - Etudes et interventions	87 942 504 F	
B - Immobilisations	2 387 918 F	
Total	90 330 422 F	243 310 384 F

L'équilibre entre les recettes et les dépenses est réalisé par une nouvelle diminution du fonds de roulement de : 17 976 024 F

Le Directeur  
Directeur de l'Agence

Le Président  
du Conseil d'Administration